

# Le contrat de professionnalisation



École européenne d'ingénieurs de **chimie, polymères et matériaux**  
Université de Strasbourg



## L'élève-salarié au cœur de l'entreprise

Depuis 2018, les élèves ingénieurs de l'ECPC ont la possibilité d'effectuer la 3<sup>ème</sup> année de leur cursus au sein d'une entreprise.



### PAROLES D'INDUSTRIELS

Quentin Courrier, **BIODESIV**

«Le contrat de professionnalisation s'inscrit parfaitement dans le cadre de notre partenariat avec l'ECPC. Il nous a permis de prolonger la collaboration avec Marek d'une année supplémentaire suite à son excellent stage de 2<sup>ème</sup> année.»

### PAROLES D'ÉLÈVES

Quentin Tizon,

**ECPC / ALBEA**

« Cette formation me permet de découvrir la vie active et de m'améliorer dans un domaine peu mis en avant dans le cursus classique : l'environnement en entreprise. Les avantages principaux sont : plus de cours appliqués, moins de théorie, rémunération et responsabilisation. Ce type de formation demande autonomie et organisation.»

### FORMATION D'INGÉNIEUR CHIMISTE TRILINGUE ECPC

L'ECPC a pour mission de former des ingénieurs chimistes trilingues et de les préparer à occuper des fonctions de recherche, développement et innovation dans un environnement industriel et économique national et international. Elle assure une formation adaptée aux attentes du milieu socio-économique et industriel.

La formation s'organise autour de 4 majeures :

- **Chimie moléculaire**
- **Sciences analytiques**
- **Ingénierie des polymères**
- **Matériaux de fonction et nanosciences**

### LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION EN DERNIÈRE ANNÉE DU CURSUS INGÉNIEUR DE L'ECPC (BAC+5)

Le contrat de professionnalisation est un **contrat de travail en alternance** d'une durée de 12 mois, signé entre l'élève ingénieur et une entreprise. L'élève ingénieur a le **statut de salarié** de l'entreprise mais n'est pas compté dans ses effectifs. Il cotise pour sa retraite et a les droits et devoirs d'un salarié de l'entreprise, qu'il soit en entreprise ou à l'école.

### LES INTÉRÊTS DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

#### POUR L'ENTREPRISE

- Bénéficier de **nouvelles compétences scientifiques et techniques** dans les projets R&D et d'innovation de l'entreprise, et ceci pendant un an
- Explorer une nouvelle thématique, un nouveau produit, une nouvelle idée ou un nouveau concept
- Former et évaluer un potentiel **futur collaborateur**
- Participer activement à la formation de futurs cadres/ingénieurs pour l'industrie.
- Exemption de charges

#### POUR L'ALTERNANT

- **Acquérir une expérience professionnelle** solide dans un vrai environnement professionnel en parallèle à l'obtention de son diplôme
- **Augmenter son employabilité** auprès d'un potentiel recruteur
- **Financer ses études** en percevant un salaire (Au moins 80 % du SMIC)
- Obtenir le **même diplôme** d'ingénieur que celui délivré via la formation classique.
- Être considéré comme un **membre à part entière de l'entreprise** et non un simple stagiaire

#### POUR L'ÉCOLE

- **Renforcer ses liens avec le tissu industriel**
- Augmenter le rayonnement de l'école et de ses ingénieurs
- Favoriser l'**insertion professionnelle** de ses diplômés
- Ouvrir la formation d'ingénieur ECPC aux **besoins des entreprises**
- Proposer des nouveaux collaborateurs spécialisés
- Se positionner des **nouvelles thématiques scientifiques** comme le développement durable et la bioéconomie





## PAROLES D'ÉLÈVES

Cassandra Koenig,

ECPM / SOPREMA

« Avec les périodes en entreprise, on applique les notions vues en cours et on y voit un sens. C'est doublement bénéfique parce que du coup, quand on est en cours, on est plus attentifs et plus concernés. Mais le plus gros avantage reste au niveau de l'expérience qu'on acquiert durant cette année, sur le CV, ça fera la différence avec un camarade qui sort juste de l'école avec des stages. Enfin, ça permet d'avoir une autonomie financière grâce au salaire que l'on gagne tous les mois, même quand on est uniquement à l'école. »

## CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

du 6 septembre 2019 au 4 septembre 2020

	SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				JANVIER				FÉVRIER					
SEMAINES	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9
lundi	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24
mardi	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25
mercredi	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12	19	26
jeudi	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20	27
vendredi	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	31	7	14	21	28

  

	MARS				AVRIL				MAI				JUIN				JUILLET				AOÛT						
SEMAINES	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
lundi	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	31
mardi	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1
mercredi	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2
jeudi	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3
vendredi	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4

■ semaines en entreprise    ■ semaines à l'ECPM

## MODALITÉS ADMINISTRATIVES

- **L'alternant** signe un contrat de travail avec l'entreprise. Il devient salarié de celle-ci sans être compté dans son effectif.
- Le contrat est un CDD<sup>(1)</sup> de **12 mois** avec possibilité d'une période d'essai de 30 jours.
- **L'entreprise** signe une convention de formation avec le SFC<sup>(2)</sup> de l'Université de Strasbourg. Le coût de la formation peut être partiellement ou totalement pris en charge par l'OPCO<sup>(3)</sup> dont dépend l'entreprise.

(1) Contrat à durée déterminée (CERFA n°12 434.02)

(2) Service de la Formation Continue

(3) Opérateurs de compétences

**Start'up, PME et grands groupes nous ont fait confiance en 2018 : rejoignez-nous !**

## VOS CONTACTS

Eric Pollet  
**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE**  
eric.pollet@unistra.fr  
Tél. +33 3 68 85 27 86

Lydie Daou  
**CHARGÉE DE MISSION**  
lydie.daou@unistra.fr  
Tél. +33 3 68 85 27 94

Patrick Filizian  
**RESPONSABLE DES RELATIONS ENTREPRISES**  
patrick.filizian@unistra.fr



**ADRESSEZ VOS OFFRES DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION**  
ecpm-contratspro@unistra.fr

**ÉCOLE EUROPÉENNE DE CHIMIE, POLYMÈRES ET MATÉRIAUX**  
25 RUE BECQUEREL  
67087 STRASBOURG CEDEX 2  
FRANCE  
ecpm.unistra.fr

**Ensemble, formons les ingénieurs de demain ...**